

PERSONNES PRESENTES :

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry	Président : Monsieur Gérard NICAUD. Vice-Présidents : Madame Béatrice LE GLOANNEC, Messieurs Pierre BERTHOUMIEUX, Jean-Marie BONAC, Jean-Louis MEUNIER, Marc ROUFFY. Directrice générale des services : Madame Françoise MORIN. Directeur des services techniques : Monsieur Jean-Louis BEIGNEUX. Chef de projet Petite ville de demain : Monsieur Nicolas DELMAS.
Bureau d'études	Monsieur Thierry GUILLET.
ORDRE DU JOUR :	Synthèse des réunions avec les agriculteurs

Monsieur le Président ouvre le Comité de pilotage n°1. Il a pour objet de faire une synthèse des réunions avec les agriculteurs, d'envisager des actions complémentaires le cas échéant.

REUNIONS

PALLUAU-SUR-INDRE le 2 février 2022 et FLERE-LA-RIVIERE le 7 février.

Les débats lors de ces réunions ont porté sur :

- Chambre d'agriculture : le recensement agricole est en cours, il sera disponible d'ici 1 an. La tendance est à la diversification des exploitations ;
- Le projet COVED et son impact ;
- Le remplissage des bacs ;
- L'habitat en zone agricole (pour élevage selon la jurisprudence) ;
- Les changements de destination.

Le recensement des exploitations lors de ces réunions :

- 52 sites d'exploitation ;
- 11 bâtiments avec changement de destination envisagé ;
- Remise de nouvelles réponses aux questionnaires agricoles (51 réponses au total).

OBSERVATIONS COPIL :

Changements de destination :

- Les actes notariés prévoient l'impossibilité de recours des porteurs de projets par rapport aux nuisances du milieu rural.

Exploitations agricoles :

- Le recensement des exploitations est incomplet. Le plan des exploitations est à adresser à chaque commune pour faire un point sur les exploitations manquantes ;
- Le recensement de la propriété des terres n'est pas obligatoire dans le PLUi, car le zonage et le règlement se font indépendamment de la propriété.

Article d'information :

- La Renaissance Lochoise sortira chaque semaine un article sur une Communauté de communes ;
- Le bureau d'études prépare un article sur une page sur le lancement du PLUi, pour parution dans les bulletins municipaux ou sur feuille libre pour distribution dans les boîtes aux lettres.

Questionnaire activité :

- Le bureau d'études transmet une proposition de questionnaire selon le même modèle que celui sur les exploitants agricoles, pour les commerces et activités, afin de les associer à la démarche, de détecter leurs besoins...

Eolien :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui est le projet de politique d'urbanisme par le PLUi, devra définir le positionnement des élus en la matière. Il sera ensuite traduit dans les pièces réglementaires. La définition d'une règle du jeu pour autoriser les éoliennes dans le secteur rural est envisagée : zones agricoles (A) et naturelles (N) avec possibilité d'implantations uniquement sur une partie de ces zones. Dans ce cas, des critères seront à définir pour expliquer les choix (intérêt patrimonial et paysager...).

Première réunion sur le diagnostic :

- Thème « Habitat, foncier et patrimoine bâti », le 20 avril prochain ;
- La présentation des bureaux d'études est à adresser avec un questionnaire en préalable, pour préparer la réunion. Le questionnaire doit permettre aux membres de la commission, au fur et à mesure de la présentation, de hiérarchiser les enjeux, de noter des observations, de faire des propositions. Il sera laissé un temps après la réunion pour leur permettre de le compléter ;
- La présence d'environ deux personnes par commune est souhaitable.

Divers :

- Indre Nature travaille sur un inventaire de la biodiversité. Ils sont à associer aux études du PLUi sur ce thème.

Monsieur le Président clôt le Comité de pilotage.

Châteauroux, le 24 mars 2022 - T GUILLET